



PROCES VERBAL

Assemblée générale de rentrée

16 septembre 2020

Présents :

BEYNES (B. Carlu), BOIS D'ARCY (D. Waeytens), CARRIERES (V. Cassez,), CONFLANS (B. Aubree , D. Phelippeau), DEUX-RIVES (S. De Almeida,), LES ESSARTS (E. Espeche), FEUCHEROLLES (S. Schmit), FONTENAY (T. Conter), HOUILLES (C. Brugnon), MAISONS-LAFFITTE (B. Dannepond), MARLY (S. Schmit), MERY-SUR-OISE (M. Mandet), MEULAN (S. Gallet), MONTIGNY (J. Etienne), LE PERRAY (G. Lansonneur), RAMBOUILLET (M. Landon, G. Beauregard), SAINT-CYR (J. Serre), VERNOUILLET (N. Butin, C. Labourel). CHATOU (S. Coulomb), ESA LES MUREAUX (O. Varlet), TRAPPES (T. Rithivong), VERSAILLES (S. Schmit, M. AUDENAERT)

Représentants invités :

S. Gallet (Permanente du Comité FGST 78),

Excusés:

PONTCHARTRAIN

Absents :

MAUREPAS, LE CELLOIS

Violaine CASSEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h15.

Ordre du Jour

1. ETAT DES LIEUX	2
2. ENGAGEMENTS DES EQUIPES	3
3. COMPOSITION DES POULES	4
4. ORGANISATION DES COMPETITIONS.....	5
5. REGLEMENT 2020/2021	9
6. QUESTIONS DIVERSES.....	11

1. ETAT DES LIEUX

CLUBS

Bois-d'Arcy ne se réengagera pas cette année faute d'effectif.
Nous n'avons aucune nouvelle du club de Maule. Maxime n'est plus président mais il pense que le club ne va pas se réaffilier.

Bienvenue à Epernon, club du 28, qui rejoint le 78 avec une équipe masculine en poule 2. Le club a pleinement conscience qu'il devra faire les déplacements aller et retour mais compte sur le bon-vouloir des clubs pour espérer recevoir également.

FICHE D'ENGAGEMENT

Attention à l'adresse qui figure sur vos fiches d'engagements ! Vous devez indiquer l'adresse la plus pratique pour vous et pas forcément celle de votre président officiel qui lui, doit être communiquée au Comité.

Important ! Celle-ci doit être accessible sans contrainte professionnelle. Avec l'épisode du COVID, beaucoup de nos envois n'ont pas pu être consultés par certains clubs, soit parce que la personne indiquée n'est pas la personne responsable de la FSGT dans votre club, soit parce que c'était une adresse professionnelle.

Nos envois officiels ne peuvent être envoyés qu'aux mails indiqués sur votre fiche.

COVID

En cas de Covid, de suspicion ou de symptômes avérés de Covid dans une équipe, l'ARS (Agence régionale de Santé) prendra contact éventuellement avec le Comité qui décidera des suites à donner. Mais dans un esprit de bienveillance, il est demandé au club de ne pas se présenter aux matchs en cas de suspicion, de symptômes ou de cas avérés.

Sylvie précise que ces points doivent être validés par le Comité Directeur et enverra aux clubs un mail si et seulement s'il y a une modification.

La Commission accordera autant de reports que nécessaires pour permettre aux clubs d'appliquer ces mesures sanitaires indispensables. Cependant, si nous comptons trop de reports en début de saison, nous nous réservons le droit de décaler les semaines de championnat et d'annuler la Coupe.

Il est rappelé que chaque club doit mettre en place un registre des présences pour chaque entraînement et chaque match (y compris pour les accompagnateurs.) Celui-ci est susceptible d'être demandé par l'ARS.

2. ENGAGEMENTS DES EQUIPES

- **52 équipes** masculines, **soit 2 de moins** que l'an dernier
- **18 équipes** féminines, **soit 2 de moins** que l'an dernier

TABLEAU ENGAGEMENT

Violaine fait état des fiches d'engagements manquantes qui sont très nombreuses cette année.

CHAMPIONNAT MASCULIN

POULE 1	
1	Maisons Laffitte
2	Montigny 1
3	Vernouillet 1
4	Le Perray 1
5	Fontenay 1
6	Meulan 1
7	Conflans
8	ESA Les Mureau
9	Cellois-Chesnay
10	Houilles 1

POULE 2	
1	Saint-Cyr 1
2	Versailles 1
3	Maisons-Laffitte 2
4	Montigny 2
5	Houilles 2
6	Chatou 1
7	Chatou 2
8	Rambouillet 1
9	Epernon
10	Trappes 1

POULE 3	
1	Le Perray 2
2	Saint-Cyr 2
3	Chatou 3
4	Meulan 2
5	Feucherolles
6	Rambouillet 2
7	Carrières 1
8	Beynes
9	Houilles 3
10	Rambouillet 3
11	Versailles 2

POULE 4	
1	Vernouillet 2
2	Le Perray 3
3	Carrières 2
4	Chatou 4
5	Le Perray 4
6	Les Essarts
7	Houilles 4
8	Deux-Rives 1
9	Marly 1 (P5?)
10	Pontchartrain
11	Fontenay 2

POULE 5	
1	Rambouillet 4
2	Vernouillet 3
3	Maurepas 2
4	Trappes 2
5	Chatou 5
6	Maurepas 1
7	Deux-Rives 2
8	Maisons-Laffitte 3

CHAMPIONNAT FEMININ ET LOISIR A CONFIRMER

FEMININES P1	
1	Maisons Laffitte
2	Méry-sur-Oise 1
3	Carrières 1
4	Houilles 1
5	Conflans
6	Deux-Rives
7	Rambouillet 1
8	Fontenay

FEMININES P2	
1	Rambouillet 2
2	Houilles 2
3	Méry-sur-Oise 2
4	Méry-sur-Oise 3
5	Trappes
6	Versailles
7	Les Essarts
8	Vernouillet
9	Meulan
10	Marly

LOISIR (A CONFIRMER)	
1	Carrières 1
2	Carrières 2
3	Feucherolles
4	Fontenay
5	Le Perray
6	Les Essarts
7	Chatou
8	Rambouillet
9	Beynes

3. COMPOSITION DES POULES

CHAMPIONNAT FEMININ

→ **Poule 1** : La poule 1 est composée de 8 équipes.

- Carrières 2 et Bois-d'Arcy ne se réengagent pas
- Meulan souhaite réintégrer la poule 2
- Fontenay et Rambouillet 1 sont repêchées en poule 1.

→ **Poule 2** : composée de 9 équipes

- 2 nouvelles équipes : Rambouillet 2 et Méry-sur-Oise 3
- Maule ne sera a priori, pas reconduit

CHAMPIONNAT MASCULIN

→ **Poule 1** : La poule est composée de 10 équipes.

- Carrières 1 ne se réengagent pas
- St-Cyr refusant le repêchage, c'est Meulan qui retourne en poule 1.
- Les clubs déplorent que Meulan soit de nouveau repêché et propose de voter à l'AG de clôture de ne plus pouvoir repêcher une équipe qui descend sur 2 années consécutives et de privilégier le 3^e de la poule inférieure.

→ **Poule 2** : La poule est composée de 10 équipes

- Nous accueillons le club d'Epéron en poule 2.
- Maule ne sera a priori pas reconduit
- Perray 2 refusant la montée, Trappes 1 intégrera la poule 2.

→ **Poule 3** : La poule est composée de 11 équipes

- Fontenay 2 souhaite rester en poule 4
- Bois-d'Arcy ne peut pas se réaffilier cette année

→ **Poule 4** : La poule est composée de 11 équipes,

- Pontchartrain souhaite intégrer la poule 4 en tant que nouvelle équipe

→ **Poule 5** : La poule est composée de 8 équipes

- Trappes 3 ne se réengage pas
- 1 nouvelle équipe : Deux-Rives 2

4. ORGANISATION DES COMPETITIONS

CHAMPIONNAT FEMININ

→ **Poule 1**

- Toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour, soit 14 matchs.

→ **Poule 2**

- 1^{re} phase : Toutes les équipes se rencontrent en match aller retour

Montées et descentes :

- - Entre la poule 1 et la poule 2.....2 montées / 2 descentes

CHAMPIONNAT MASCULIN

→ **Poules 1 et 2** : (10 équipes)

- 1^{re} phase : Toutes les équipes se rencontrent en match simple (9 matchs)
- 2^e phase : 2 poules de 5 seront établies selon le classement de la 1^{re} phase, ces 5 équipes se rencontreront en match retour (4 matchs)

Montées et descentes :

- Les 2 derniers de poule 1 descendent en Poule 2
- Les 2 premiers de poule 2 montent en Poule 1
- Les 2 derniers de poule 2 descendent en Poule 3

→ **Poule 3** : (11 équipes)

- 1^{re} phase : Toutes les équipes se rencontrent en match simple (10 matchs sur 11 journées)
- 2^e phase : Une poule haute de 4 équipes, une poule médiane de 3 équipes et une poule basse de 4 équipes seront établies selon le classement de la 1^{re} phase, ces équipes se rencontreront en match retour

Montées et descentes :

- Les 3 derniers de poule 3 descendent en Poule 4
- Les 2 premiers de poule 3 montent en Poule 2

→ **Poule 4** : (11 équipes)

En attente de la réponse de Marly pour évoluer en poule 5.

- 1^{re} phase : Toutes les équipes se rencontrent en match simple (10 matchs sur 11 journées)
- 2^e phase : Une poule haute de 4 équipes, une poule médiane de 3 équipes et une poule basse de 4 équipes seront établies selon le classement de la 1^{re} phase, ces équipes se rencontreront en match retour

Montées et descentes :

- Les 3 derniers de Poule 4 descendent en Poule 5
- Les 2 premiers de Poule 4 montent en Poule 3

→ **Poule 5** : (8 équipes)

- Toutes les équipes se rencontrent en match aller-retour

Montées

- Les 2 premiers de Poule 5 montent en Poule 4

CHALLENGE LOISIR

- Date limite des engagements : samedi 17 octobre 2020

COUPE DES YVELINES

Sous réserve de faisabilité.

→ Senior

- Date limite des engagements : samedi 21 novembre 2020
- Pour rappel, afin de proposer un calendrier tenable, suite aux difficultés rencontrées la saison précédente, le tour de brassage a été supprimé. Dès le 1^{er} tour de coupe, le 1^{er} ira en principale, le 2^e en consolante et le 3^e en super consolante.
- Les équipes de la Poule 1 seront désignées comme têtes de série.
- Si votre équipe évoluant en Poule 1 ne correspondant pas à celle du championnat, merci de le préciser lors de l'engagement.

Jusque-là, il était recommandé de privilégier les matchs de coupe sur les matchs de championnat. Ce n'est plus le cas, au contraire !

**Tous les matchs de championnat deviennent prioritaires
JUSQU'À LA JOURNÉE 9 !**

Il est impératif de clôturer la phase aller avant les vacances de février pour permettre à la Commission de lancer les phases retour avant la fin des vacances.

→ Junior

- La Coupe des Yvelines junior se déroulera le samedi 10 avril 2021.
- Les engagements seront lancés la semaine précédente.

CHAMPIONNATS JEUNES

- Date limite des engagements : samedi 17 octobre 2020
- Le championnat Jeune sera géré par Violaine. David a simplifié le travail de gestion.

→ Catégories et surclassement

- Denis, notre responsable médical, ayant démissionné, la Commission a supprimé toute possibilité de double surclassement et a dû adapter ses catégories en fonction. Le Comité a validé le règlement dans ce sens.

2020-2021

CATEGORIES ET SURCLASSEMENT				
Catégories	Né (e) en	CADET	ESPOIR	SENIOR
SENIOR	2000 et avant			
ESPOIR	2001			autorisé
	2002			autorisé
	2003			autorisé
CADET	2004		autorisé	Simple
	2005		Simple	Simple
	2006		interdit	interdit
MINIME	2007	autorisé	Interdit	interdit
	2008	simple	interdit	interdit
	2009, 2010, 2011*	Interdit	interdit	interdit

*Nés en 2010 et 2011 : Simple surclassement pour évoluer en catégorie MINIME
Les jeunes nés en 2012 et après ne sont pas autorisés dans nos championnats 78.

Il est rappelé aux clubs que c'est de votre responsabilité d'engager un jeune enfant dans une catégorie supérieur et que cette demande de surclassement doit tenir compte de la morphologie de l'enfant, et ce, quelle que soit la catégorie visée.

→ Calendrier :

- Vous pouvez d'ores et déjà vous positionner pour recevoir un ou plusieurs plateaux.

Espoir/Cadet :

- 21 novembre 2020
- 05 décembre 2020
- 16 janvier 2021
- 30 janvier 2021
- 6 mars 2021
- 27 mars 2021

- COUPE 10 avril 2021

Minime :

- 28 novembre 2020
- 12 décembre
- 23 janvier 2021
- 06 février 2021
- 13 mars 2021

- La formule des matchs aller-retour sera renouvelée

5. REGLEMENT 2020/2021

Lecture du Règlement général est faite afin de valider les modifications proposées à l'Assemblée générale de clôture 2020.

MODIFICATIONS

I – 2 : Composition de la Commission

La Commission est composée des sous-commissions suivantes :

Commission Sportive :

- **Président et Vice-Président**
 - Gestion des Assemblées générales pour le Président
 - Lien avec le Comité 78 Volley pour le vice-Président
 - Gestion des championnats et coupes seniors et jeunes
 - Gestion du site internet de la Commission.

- **Secrétaire général**
 - Gestion des engagements des clubs et des équipes.
 - Etablissement des calendriers des championnats et coupes.

La modification est factuelle et ne peut être soumise aux votes

I – 6 : Nouvelles équipes

Une nouvelle équipe (issue d'un nouveau club ou d'un club déjà affilié) sera engagée automatiquement dans la poule de niveau le plus bas. Cependant, si le club estime que l'équipe possède un niveau de jeu lui permettant d'évoluer dans une poule de niveau supérieur, son engagement dans une poule supérieure peut être autorisé selon les critères suivants:

- Une seule équipe par nouveau club.
- La Commission décidera de la poule d'appartenance selon les engagements des clubs.
- Une nouvelle équipe ou un nouveau club pourra intégrer les poules 4 ou 5 uniquement. Une nouvelle équipe ou un nouveau club, est prioritaire en poules 1, 2 et 3 si une équipe présente la saison précédente ne se réengage pas et que ça permet à la Commission un rééquilibrage les poules.

La proposition est acceptée à l'unanimité

IV – 1 : COUPE DES YVELINES : Organisation

En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission se réserve la possibilité :

- D'exempter des équipes du premier tour.
- Les triangulaires du 1^{er} tour permettra de définir une Coupe Principale, Consolante et Super-Consolante.
- La participation à la Coupe Consolante et Super-Consolante est obligatoire pour les équipes éliminées de la Coupe Principale.
- De mettre des têtes de série en se basant sur la Poule 1 du championnat. Si une équipe évoluant en Poule 1 ne correspond pas à celle du championnat, le club devra le préciser lors de l'engagement.

Des semaines sont réservées pour l'organisation des matchs de Coupe. Ces matchs pourront faire l'objet de demande de report. Cependant, les matchs pourront se jouer avant la semaine impartie.

La proposition est acceptée à l'unanimité

VI –4 : Entente entre clubs –Equipes mixtes

Simplification de la procédure

L'entente ou surclassement sera envoyé aux mails de la Commission et du Comité qui en accusera réception. Il sera effectif à la date d'envoi par le club. Si l'envoi du mail venait à dysfonctionner, le club devra être en mesure de fournir une copie dudit envoi pour éviter les pénalités prévues par le règlement.

La proposition est acceptée à l'unanimité

Sylvie précise que la procédure avait été mise en place pour protéger les membres de la Commission bien qu'elle ait conscience que ça représente davantage de travail. La Commission assure qu'elle a revu son fonctionnement. Un envoi de mail à la Commission peut être considéré comme un envoi à chacun de ses membres.

XI –2 : SURCLASSEMENT

Le double surclassement demandant la validation d'un médecin, la Commission n'a eu d'autre choix que de supprimer le double surclassement avec la démission de Denis.

La modification ne peut être soumise aux votes

Le Règlement général est adopté

6. QUESTIONS DIVERSES

CERTIFICAT MEDICAL

VALIDITE D'APRES COVID

La question a été posée en AG de clôture sur l'éventualité de devoir refaire les certificats médicaux, suite à la crise sanitaire. Le Comité a précisé qu'il n'y avait pas besoin de le refaire.

Cependant, David précise que l'arrêt pendant 6 mois d'un sport impose de refaire son certificat médical. Beaucoup ont fait du sport à la maison pendant le confinement et cela ne s'applique donc pas obligatoirement.

PRESENTATION D'AVANT-MATCH

Il avait été évoqué l'an passé de supprimer l'obligation de présenter son certificat médical lorsqu'on n'était pas en possession de la licence physique, **si et seulement si** la licence avait été validée par le Comité au moment du match.

Sylvie avait précisé l'an passé que c'était une directive ministérielle, ce qui n'a pas permis de modifier le règlement.

Le Comité va demander auprès de Pantin s'il est possible d'assouplir cette règle et de quelle manière.

Il est rappelé aux clubs que lorsqu'ils font une demande de licence sur leur espace club FSGT, ils sont dans l'obligation contractuelle d'être en possession et de pouvoir présenter en cas de besoin le certificat médical ou l'attestation sur l'honneur du questionnaire de santé « QS-Sport » de l'adhérent et donc, toute licence validée par le Comité implique de facto, que l'adhérent est forcément en règle au niveau médical mais sous l'entière responsabilité de son club d'appartenance (Date d'émission du certificat médical faisant foi.)

CERTIFICAT MEDICAL POUR LES GRANDS SENIORS

Beaucoup de fédérations sportives exigent un certificat médical annuel pour les licenciés de plus de 45 ans. Le Comité FSGT précise que cette réglementation n'est pas en adéquation avec le Code du Sport. Cependant, étant donné notre population, la Commission souhaite informer les clubs que cette pratique est très répandue et elle ne peut que leur recommander le certificat annuel pour les plus de 45 ans au sein même de votre club.

Plusieurs clubs précisent qu'ils pratiquent cette méthode depuis plusieurs années et qu'ils n'ont jamais reçu de désapprobation de leurs adhérents.

Cependant, il appartient aux clubs ainsi qu'aux adhérents concernés de respecter la loi sur le renouvellement du certificat médical selon l'article de loi du Code du Sport D231-1

EPREUVES FEDERALES

Dates fédérales pour les différents championnats de France :

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT 6X6 :

- 1^{er} tour : samedi 23 janvier 2021
- 2^e tour : samedi 20 mars 2021
- Phases finales : 15 et 16 mai 2021 (à confirmer), en Isère (dans l'agglomération grenobloise)

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT 4X4 :

- 29 et 30 mai 2021 à Chambéry (73)

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT BEACH VOLLEY 3X3 :

- 12 et 13 juin 2021 (à confirmer) ou 19/20 juin 2021, à Paris (75)

Les dossiers d'engagement de ces différentes épreuves seront mis en ligne début Octobre en ce qui concerne le 6x6, courant janvier 2021 en ce qui concerne le 4x4 et courant mars 2021 en ce qui concerne le Beachvolley.

FEUILLES DE MATCH ET ENTENTES

RAPPEL ! Dans un souci écologique, les feuilles de match ainsi que les ententes n'auront plus la mention de la saison en cours afin de permettre aux clubs de les réutiliser d'une année sur l'autre, pour les feuilles de match, et d'être pré-remplies pour les ententes.

Seuls les surclassements feront l'objet d'une réactualisation annuelle du fait des catégories d'âges mises à jour chaque année et notifiées aux médecins et parents.

MISE EN LIGNE DES RESULTATS PAR LES CLUBS

Rambouillet a repris le dossier mais avec la suractivité de ce début de saison, n'a pas demandé de suivi. Ils tiendront informés la Commission dès que possible.

REMISE SUR LES ENGAGEMENTS

Suite à la crise sanitaire liée au COVID 19 durant la saison 2019/2020, le Comité Directeur a décidé d'offrir exceptionnellement les frais d'engagement (soit 20 €) pour une équipe en Coupe des Yvelines ou un avoir pour les clubs ne s'engageant pas dans cette Coupe pour la saison 2020/2021.

Prochaine Assemblée générale : mercredi 23 juin 2021
Lieu et horaire à définir en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

La Présidente clôt la séance à 22h40.